

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA BOURGEOISE DE VICQUES DU 27 SEPTEMBRE 2021

Présidence :	M. Gabriel Friche, Président
Secrétariat :	Mme Sylvie Koller, secrétaire
Conseil communal :	M. Michel Brahier, responsable des bourgeoisies
Bourgeois présents :	13 personnes assistent aux débats
Lieu :	Centre communal de Vicques, 1 ^{er} étage
Excusée :	Mme Dominique Rudolf

1. Salutations et souhaits de bienvenue

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour cette assemblée bourgeoise. Il souhaite la bienvenue à Mme Sylvie Koller, nouvelle secrétaire et M. le Maire Michel Brahier.

Il salue plus particulièrement M. Bernard Lachat et M. Georges Respinguet, membres d'honneur, ainsi que M. Laurent Steulet devenu récemment bourgeois.

Mme Dominique Rudolf, est excusée.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par avis dans le Journal Officiel no 30 du 2 septembre 2021
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Salutations et souhaits de bienvenue ;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 30 septembre 2019;
(le document peut être consulté à l'administration communale ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse www.val-terbi.ch);
3. Fixer le prix des stères bourgeois ;
4. Statuer sur la demande d'admission de la famille Raphaël Chapatte, son épouse Stéphanie et leur fille Oriane ;
5. Statuer sur la demande d'admission de Killian, fils de Raphaël et Stéphanie Chapatte ;
6. Statuer sur le cession d'une portion de terrain de 14m² de la parcelle no 588 à Sidevic SA dans le cadre des travaux de réaménagements des berges de la Scheulte ;
7. Informer sur une emprise de 39m² sur la parcelle no 535 dans le cadre du réaménagement des arrêts de bus à Recolaine ;
8. Communications ;
9. Divers.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 30 septembre 2019

Le procès-verbal a été mis à disposition des ayants droit bourgeois au secrétariat communal et est disponible sur le site internet de la Commune.

Aucune demande de complément ni de rectification n'a été adressée au secrétariat communal.

Le procès-verbal est accepté tacitement, son auteure remerciée.

3. Fixer le prix des stères bourgeois

Entrée en matière : M. Gabriel Friche

Les ayants droit doivent se prononcer sur le prix des stères bourgeois.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Les bourgeois ont droit à des stères de bois. Le règlement règle les modalités d'octroi, soit un droit entier (4 stères) pour tout ménage composé de 2 ou plusieurs ayants droit, soit un demi-droit (2 stères) pour tout ménage composé d'un seul ayant droit bourgeois. Actuellement le prix des stères bourgeois est fixé à 30.00 frs.

La coupe et le façonnage des stères sont confiés au Triage forestier du Val Terbi qui les facture à la Bourgeoisie à raison de 65.00 frs/stère + TVA.

Depuis 2013, plusieurs entités se sont regroupées pour former le Triage forestier du Val Terbi. La gestion se fait de manière commune (pot commun) avec une seule comptabilité. La répartition du bénéfice/perte de l'entité se fait selon une clé définie. Pour la Bourgeoisie de Vicques, le pourcentage est de 15,10%.

La différence entre les charges liées à la coupe et au façonnage du bois et les recettes de la vente des stères est d'environ 12'000 frs par année. A cette charge, il faut déduire le résultat du triage (dont 15,10% revient à notre bourgeoisie). On remarque que le bénéfice du Triage forestier est en diminution constante ces dernières années.

Bien que la Bourgeoisie soit en déficit avec les stères bourgeois, la Commission bourgeoise propose de maintenir le prix du stère à 30.00 frs. En effet, globalement, les comptes bourgeois sont toujours clôturés avec un excédent de produits. En 2020 il était de 35'924.15 frs.

Néanmoins, la Commission reste attentive à l'évolution du Triage forestier.

M. Jean-Luc Charmillot rappelle que la Bourgeoisie a mis à disposition de la Commune de Val Terbi un montant relativement conséquent.

M. Michel Brahier relève que l'avenir du bois est prometteur. Néanmoins, il était nécessaire de faire le point sur la situation et d'être transparent au sujet du résultat des stères bourgeois.

Actuellement les personnes non-bourgeoises peuvent acquérir le stère à 65.00 frs. Est-il prévu d'augmenter le prix ?

A ce jour, aucune discussion n'a eu lieu dans ce sens.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Décision :

A l'unanimité, l'Assemblée bourgeoise accepte de maintenir le prix des stères bourgeois à 30.00 frs

4. Statuer sur la demande d'admission de la famille Raphaël Chapatte, son épouse Stéphanie et leur fille Oriane

Entrée en matière : M. Gabriel Friche

La lettre de la famille Chapatte, reçue le 20 novembre 2020 est lue par la secrétaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

Selon le règlement d'admission des nouveaux bourgeois qui stipule que de nouveaux bourgeois peuvent être admis au sein de la bourgeoisie à la demande ou sur proposition aux conditions et selon les critères prévus aux articles suivants :

- a) Être de citoyenneté suisse ;
- b) Manifester un intérêt pour la commune de Vicques durant au moins 10 ans, sans interruption ;
- c) Avoir habité dans la commune de Vicques durant au moins 10 ans, sans interruption ;
- d) Être domicilié à Vicques au moment du dépôt de la demande et de la décision de l'Assemblée bourgeoise ;

M. Gabriel Friche fait une brève présentation de cette famille établie depuis longtemps dans notre Commune et très bien intégrée. De par leur activité professionnelle (entreprise de machines agricoles Maurice Chapatte SA), le monde paysan leur est familier.

La Commission bourgeoise, en date du 28 avril 2021, a préavisé favorablement leur demande.

La discussion est ouverte. Comme il n'y a pas d'opposition, M. le Président propose de passer au vote.

Décision :

L'Assemblée bourgeoise, à l'unanimité et sans abstention, accepte la demande d'admission au sein de la Bourgeoisie de Raphaël, Stéphanie et Oriane Chapatte.

5. Statuer sur la demande d'admission de Killian, fils de Raphaël et Stéphanie Chapatte

Etant donné que leur fils Killian, né le 4 septembre 2002 a atteint la majorité, la demande d'admission doit être traitée séparément.

La parole n'est pas demandée.

Décision :

L'Assemblée bourgeoise, à l'unanimité et sans abstention, accepte la demande d'admission au sein de la Bourgeoisie de Killian Chapatte.

Selon l'art. 33 du Règlement sur la jouissance des biens bourgeois, la finance d'admission est fixée à 300 frs pour chaque nouveau bourgeois, auxquels s'ajoutent les éventuelles taxes cantonales exigées par l'Etat.

6. Statuer sur la cession d'une portion de terrain de 14m2 de la parcelle no 588 à Sidevic SA dans le cadre des travaux de réaménagements des berges de la Scheulte

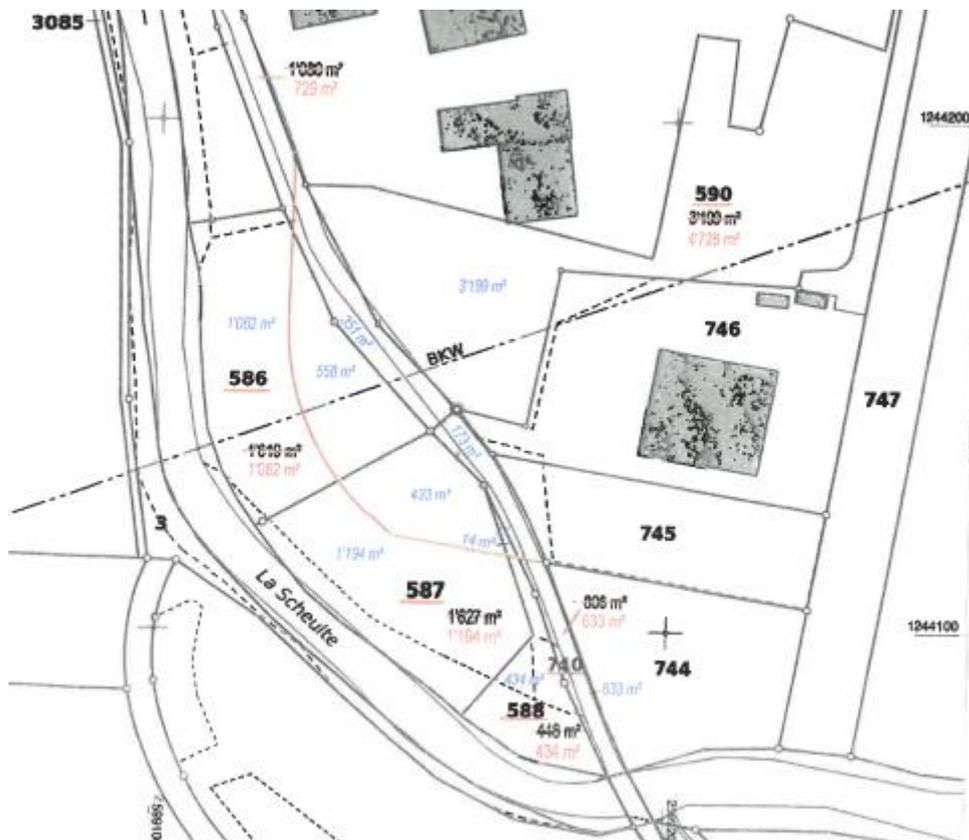
Entrée en matière : M. le Maire :

Certains travaux menés dans le cadre du réaménagement des berges de la Scheulte ont une emprise sur les terres avoisinantes. C'est le cas de la société Sidevic SA.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

M. Michel Brahier poursuit en donnant quelques explications sur la situation. Un plan est montré sur grand écran et commenté.



Le chemin qui mène à la Clé sera légèrement déplacé.

Actuellement, Sidevic SA entrepose du bois aux abords de la Scheulte. Avec les travaux projetés, il ne pourra plus le faire, la Commune doit donc concéder l'équivalent.

La parcelle no 590 sera morcelée et la Bourgeoisie cède à Sidevic 14m3 de la parcelle no 588.

Ce point, ainsi que plusieurs autres sont formalisés dans un acte notarié très complexe qui devra être signé par les parties.

Qui prend en charge les frais de mutation demande M. Jean-Luc Charmillot ?

M. Michel Brahier n'a pas les détails du document mais de coutume, l'acheteur prend les coûts à sa charge.

Il est précisé que l'entreprise Sidevic SA est la propriété de M. Amédé Charmillot. Ce dernier n'a plus aucun lien avec l'entreprise Creusillon SA, dont le propriétaire est M. Jérôme Charmillot.

M. Gérard Friche souligne qu'il serait bon de profiter des travaux pour faire débarrasser les carcasses de voitures entreposées aux abords de la rivière.

M. Michel Brahier répond que cette problématique est connue de la Commune qui tente de faire appliquer les règlements. La police n'est appelée qu'en cas de dernier recours, ceci afin d'éviter des frais inutiles.

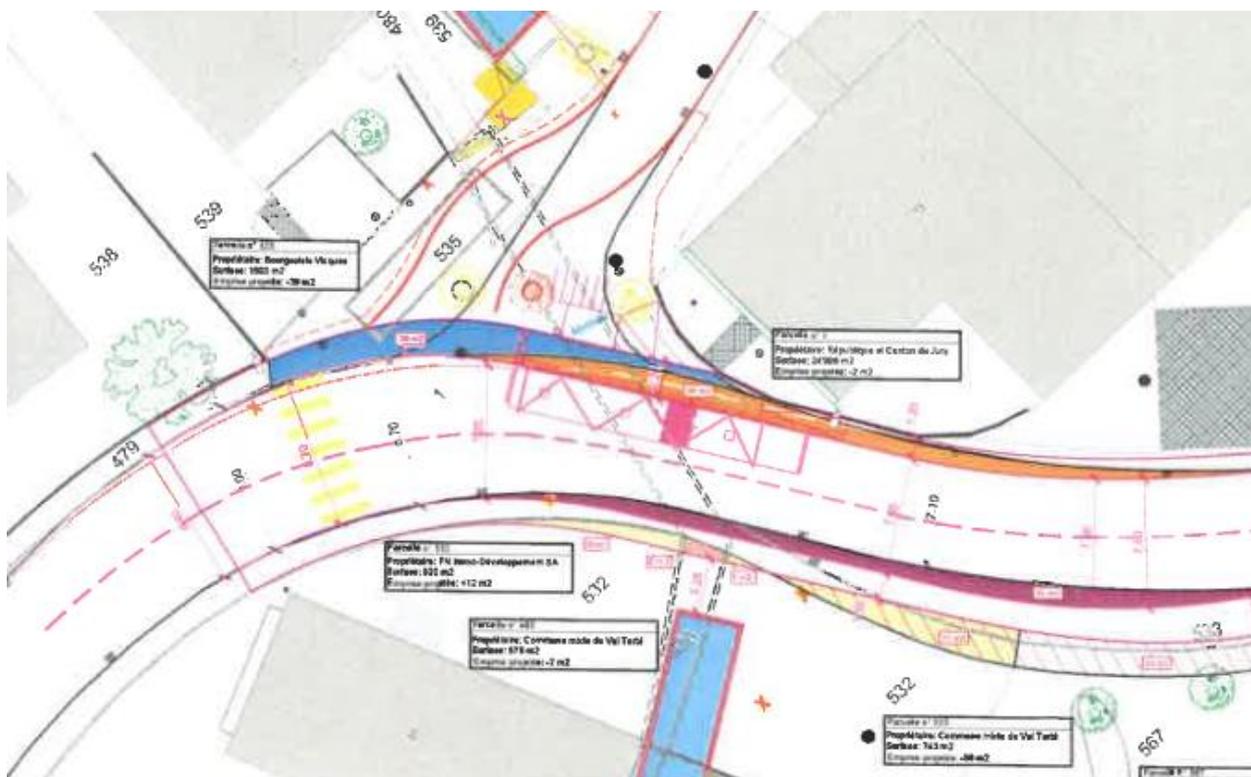
Comme la parole n'est plus demandée, il est proposé de passer au vote :

Décision :

A l'unanimité et sans abstention, les ayants droit présents acceptent la cession de la portion de terrain de 14m² de la parcelle no 588 à Sidevic SA.

7. Informer sur une emprise de 39m² sur la parcelle no 535 dans le cadre du réaménagement des arrêts de bus à Reclaine

Pour ce point, aucune décision n'est à prendre, toutefois, la Commune juge nécessaire d'informer la Bourgeoisie de l'emprise sur la parcelle bourgeoise no 535 dans le cadre du réaménagement des arrêts de bus à Reclaine. Deux plans sont montrés à l'écran dont voici un aperçu :



Comme chacun a pu le constater, les travaux dans ce secteur sont conséquents et complexes. Actuellement des travaux sont effectués dans la rue du Boutchu afin de rendre possible l'arrêt de bus qui a été défini au début de la rue. Tous ces aménagements ont été pensés et validés par les bureaux d'ingénieurs et le Service des infrastructures (SIN).

La Paroisse a dû, elle, céder du terrain, ce qui n'est pas le cas pour la parcelle no 535 appartenant à la Bourgeoisie. La superficie de celle-ci reste identique, raison pour laquelle il n'y a pas de vote. Il s'agit simplement d'informer que l'emprise sur le terrain est modifiée.

8. Communications

Redistribution des terres bourgeoises

M. Michel Brahier souhaite informer les ayants droit de l'évolution du dossier relatif à la redistribution des terres bourgeoises.

Pour rappel, ce projet initié voici bientôt une année avait pour principaux objectifs de répondre à des impératifs liés au projet Scheulte, à la révision du PAL, et de saisir l'opportunité des échéances prochaines des contrats ainsi que des modifications dans les structures familiales.

Il fallait garantir une participation active des ayants droit, offrir une représentation au profit des agriculteurs et bénéficier de l'expertise d'un spécialiste en matière de droit foncier. Pour ce faire, la Commune a intégré deux agriculteurs dans ses réflexions, s'est adjugé les services de M. Jean-Louis Chételat, ainsi que les connaissances de M. Hervé Schaffter, juriste à l'Economie rurale.

Une analyse de la situation a été faite et les différents agriculteurs ont été invités à une journée des vœux à l'issue de laquelle le groupe de travail a pu esquisser une nouvelle répartition des terres.

Les terres ont été valorisées selon une méthode simplifiée de points de 35 à 100 en fonction notamment de la qualité des sols. Un plan est montré à l'écran.

A ce jour nous avons l'accord de pratiquement tous les agriculteurs, seuls quelques détails sont encore à régler.

M. Michel Brahier a bon espoir de pouvoir rapidement déclencher les prochaines étapes qui sont la réévaluation des terrains en fermage, les échanges à réaliser ainsi que la signature des contrats durant le premier semestre 2022 avec l'entrée en jouissance au 01.10.2023.

A ce jour 13 agriculteurs remplissent les critères pour louer les biens bourgeois. Evidemment, d'ici la mise en œuvre de la nouvelle répartition, si un agriculteur venait à remettre son domaine, nous nous assurerons que son successeur remplisse lui aussi tous les critères.

M. Jean-Luc Charmillot souligne le travail considérable qui a été fait et en remercie le Conseil communal.

Démission de Mme Sandra Charmillot

Nous avons reçu récemment la démission de Mme Sandra Charmillot en tant que secrétaire de la Commission bourgeoise. Pour des raisons de surcharge de travail, elle souhaite se retirer.

M. Gabriel Friche prend acte et la remercie pour ces années de collaboration et son excellent travail au sein de la Commission.

M. Laurent Steulet a d'ores et déjà donné son accord pour reprendre le flambeau. Toutefois, la nomination formelle se fera par le Conseil général, lors de sa séance de décembre.

M. Gabriel Friche en profite pour rappeler que depuis 2020 il a laissé son mandat de Président de la Commission bourgeoise à Mme Dominique Rudolf et qu'il officie maintenant en tant que vice-président.

Nombre de bourgeois

M. Gabriel Friche informe encore que selon la liste en sa possession, notre Commune compte actuellement 211 ayants droit bourgeois. La plus âgée étant Mme Yolande Friche, 93 ans.

9. Divers

- Est-il convenu de relier le sentier tout proche à la **nouvelle passerelle Es Montes** ?
Un sentier naturel sera proposé tout le long de la rivière. Le but étant de pouvoir s’y balader tout en gardant l’esprit très naturel de l’endroit.
- M. Bernard Lachat prend la parole : **La bourgeoisie possède des terres mais aussi des arbres fruitiers.**
Cette année, les arbustes, dont des cerisiers, ont été parfaitement taillés, toutefois, certains agriculteurs peu attentionnés, les abîment avec leurs machines. En effet, ils travaillent la terre bien trop proche des troncs ce qui provoquent des lésions irréversibles.
Vers le grand chêne par exemple, l’agriculteur a labouré jusqu’au tronc.
Régulièrement de nouveaux arbres doivent être replantés, et je trouve cela dommageable.

Il est pris note qu’à l’avenir la Bourgeoisie doit surveiller ces travaux plus attentivement et rappeler à l’ordre si nécessaire.
- M. Michel Brahier informe que **M. Jean-François Vogel prévoit la construction d’un rural** en dehors du village. Des échanges ont lieu entre les Communes de Courroux et Val Terbi, le but étant qu’il puisse rester citoyen de notre Commune.
Actuellement son rural est à l’étroit au milieu du village et cela est une bonne nouvelle s’il peut développer son activité à l’extérieur.
- **Le terrain vague situé à la Frimesse** n’est vraiment pas joli dans le paysage.
M. Michel Brahier informe qu’un projet de construction est à bout touchant. Il devrait passer prochainement devant la commission.
- Qu’en est-il de la **plantation de sapins de Noël** ? a-t-elle été abandonnée ? – M. Camille Friche
Le suivi n’a pas été bon selon M. Gabriel Friche. Il faut admettre que la Bourgeoisie n’aura plus de sapins d’ici 1 à 2 ans. Le sujet est débattu et plusieurs personnes exposent leur point de vue.
Dans l’ensemble il ressort que l’entretien des forêts bourgeoises ne donne pas entière satisfaction.
Il serait bon d’avoir une discussion avec le garde forestier afin qu’il puisse nous livrer son avis.
- M. Michel Fromaigeat demande où en est la **réfection du chemin du Retemberg** ?
Les travaux ont été commandés et devraient se faire tout prochainement.
- M. Jean-Luc Charmillot fait part d’une **coupe de bois qui a été faite dans les gorges de Vermes** (sur la localité de Vicques). Les machines imposantes de l’entreprise forestière ont laissé de grandes ornières dans lesquelles une quantité d’eau et d’huile stagnent. Tout ceci à quelques mètres de la rivière. Les forêts sont souvent laissées en mauvais état après une coupe de bois et il souhaiterait qu’à l’avenir, la Bourgeoisie soit attentive à cela.
- M. Jean-Luc Charmillot reprend la parole au sujet des **sentiers VTT** qui ont fait polémique il y a de cela un peu plus d’une année. Il remarque que tous les sentiers ont été fermés et que cela a un impact négatif sur la région. En effet, nous avons la chance d’avoir de belles forêts avec de magnifiques sentiers propices à la pratique du VTT qu’il serait dommage de ne pas exploiter.
M. Michel Brahier informe qu’un groupe de travail a été créé afin de discuter des problématiques autour de la pratique du VTT en forêt et de trouver des solutions qui conviennent à chacun. Toutefois,

les travaux de réflexion n'ont pas avancé aussi rapidement que souhaité. M. Pierre Lovis, conseiller en charge du dossier sera relancé.

- Un bourgeois s'étonne encore que de nombreux promeneurs, souvent venus de l'extérieur, se baladent avec leur(s) chien(s) n'ayant aucune peine à laisser les abords des chemins souillés.
- Une autre fait remarquer que certaines personnes ne prennent pas la peine de débarrasser le cerclage métallique servant à serrer le bois des stères, polluant la forêt.

Pour terminer, M. Gabriel Friche souhaite adresser quelques mots à M. le Maire qui, ce soir assiste à sa dernière Assemblée bourgeoise. Il le remercie pour l'excellente collaboration au fil des années et les nombreux dossiers menés à bien.

M. Michel Brahier à son tour remercie l'Assemblée bourgeoise.

Comme la parole n'est plus demandée, la séance est levée à 21h00.

Vicques, le 27 septembre 2021

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE VICQUES

Gabriel Friche
Président

Sylvie Koller
Secrétaire